

La protection sociale au Maroc: Revue, bilan et renforcement des systèmes de sécurité et d'assistance sociales

Dans ce rapport, le CESE relève que l'armature de la protection sociale au Maroc est dominée par une multitude de régimes, sans synergie entre eux, financés essentiellement par les revenus du travail et destinés à une partie des salariés du secteur privé, des fonctionnaires et des agents de l'Etat et des collectivités territoriales.

Le reste de la population active est exclu. 60% de la population active est privée de couverture sociale : professions libérales, travailleurs du secteur informel, notamment l'agriculture, l'artisanat, les petites coopératives ainsi que les personnes victimes de l'insécurité sociale suite à des accidents, des licenciements, ou à un divorce, un veuvage.

C'est ainsi que, le CESE appelle à une refonte du système national de sécurité sociale afin d'assurer à la population une couverture décente à toutes les étapes de leur vie.

Parmi les recommandations formulées, il y a lieu de citer :

- Harmoniser, par le haut, les régimes obligatoires d'assurance maladie de base avec pour objectif, à terme, la mise en place d'un régime national universel de base ;
- Créer un organisme autonome gestionnaire du RAMED et assurer son financement ;
- Etendre la couverture sociale à l'ensemble des travailleurs et mettre en place des dispositifs de rétention des assurés en cessation de déclaration et de chèques de paiements des droits sociaux pour les travailleurs vulnérables ;
- Développer, à terme et dans le cadre du dialogue social, un dispositif national contributif d'assurance contre le chômage ;
- Réformer la gouvernance de l'ACAPS, pour en renforcer l'indépendance et la représentativité ;
- Assurer la sauvegarde de l'équilibre de la CNOPS et améliorer l'accessibilité des étudiants à la couverture médicale ;
- Actualiser la tarification nationale de référence pour le remboursement et la prise en charge des prestations ;
- Revoir la politique de placement des fonds de réserves pour favoriser l'investissement de long terme contribuant à la création d'emplois, au mieux-être social et à la protection de l'environnement ;
- Orienter une partie des produits financiers des réserves de la branche famille de la CNSS à l'équilibre de fonctionnement et la mise à niveau des équipements de ses unités de soins ;

- ▾ Etablir un système universel d'allocation à l'enfance et activer la mise en œuvre effective de la politique intégrée de protection de l'enfance avec des programmes et dispositifs de protection sociale spécifiques aux enfants et adaptés à leurs multiples vulnérabilités ;
- ▾ Instaurer un revenu minimum vieillesse équivalent au seuil de pauvreté et unifier, à terme, les régimes de pension de retraite

avec un socle universel de base, une complémentaire et une supplémentaire ;

- ▾ Assurer un revenu de base, sous condition de ressources, aux personnes en situation de handicap et activer l'adoption du régime de soutien social, d'encouragement et d'appui à leur profit ;
- ▾ Généraliser la protection contre le chômage y compris pour les agents de la fonction publique

et les apprentis et instaurer le versement d'indemnités aux travailleurs à temps partiel qui sont effectivement en quête d'un emploi à plein temps ;

- ▾ Mettre en place un système national d'information intégré en matière de protection sociale et instituer un système d'évaluation des risques, des résultats et de la qualité de service des organismes de prévoyance sociale.